

Plus de questions que de réponses sur les futures maisons des aînés et alternatives

Les comités des usagers et de résidents invités à poser des questions aux décideurs et gestionnaires

Montréal, le 23 février 2021 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), qui représente la majorité des comités des usagers et de résidents du réseau de la santé et des services sociaux du Québec, est de plus en plus sollicité par les personnes bénévoles impliquées dans les comités des usagers et de résidents qui veulent obtenir des éclaircissements au sujet des futures maisons des aînés et alternatives.

Les usagers et les proches aidants ignorés

À cet effet, le Regroupement poursuit ses interventions afin d'en savoir davantage sur les différents aspects de cette nouvelle catégorie de milieux de vie destinés aux usagers en grande perte d'autonomie. Il souhaite être associé, sur le plan national, à cette importante initiative qui prend de plus en plus forme malgré le fait que nous sommes en période de pandémie. Il rappelle à ses comités qu'il n'a été, hélas, nullement associé comme partenaire national à la réflexion, la rédaction et à la réalisation de ce projet de milieu de vie. Seuls des fonctionnaires et quelques spécialistes du domaine ont été sollicités pour tracer les grandes orientations gouvernementales.

Une question fondamentale se pose : qui sont les usagers et les personnes proches aidantes ayant été invités à prendre part à la réflexion et préparation de ces orientations ministérielles? Pourtant, ces maisons doivent être conçues pour répondre aux besoins des usagers en grande perte d'autonomie tout en tenant compte des personnes proches aidantes qui les accompagnent dans cette étape de leur vie.

Des questions doivent être posées

Le RPCU invite fortement les membres des comités des usagers et de résidents à continuer de questionner les décideurs et les gestionnaires dans leur milieu respectif au sujet des modalités visant la mise en place des maisons des aînés et leur harmonisation avec les autres types de ressources d'hébergement qui sont offerts à la population exigeant une telle offre de soins et de services.

Promotion et défense des droits des usagers

Pour le volet de la promotion et de la défense des droits des usagers dans ce type de ressources d'hébergement, aucune annonce n'a été faite à ce jour. Des comités des usagers, entre autres, des CISSS et des CIUSSS se demandent toujours quel sera leur rôle dans cette catégorie de ressources d'hébergement et quel sera l'impact de cet ajout sur l'ensemble de leurs responsabilités.

Document d'orientation du ministère

Les comités sont invités à prendre connaissance du document d'orientation publié récemment par le MSSS intitulé [Concept Maisons des aînés et alternatives](#). Le document demeure silencieux sur plusieurs volets, notamment sur les mécanismes de contrôle et d'amélioration de la qualité des soins et des services qui était pourtant l'une des cinq caractéristiques essentielles d'un milieu de vie de qualité identifiées par l'INESSS.

Propositions du RPCU

Rappelons que le Regroupement proposait, lors de l'annonce de la création des maisons des aînés en novembre 2019, la mise en place d'un comité-conseil permanent en vue d'assurer une saine gestion et la pérennité des maisons des aînés en veillant à ce que les sommes prévues aillent au bon endroit, et s'interrogeait du même coup sur le manque de lits en CHSLD, la désuétude des installations et la disponibilité de personnel en contexte de pénurie de main d'œuvre.

« Nous souhaitons également que les maisons des aînés puissent garantir, aux personnes en perte d'autonomie et à leurs proches, une stabilité dans le continuum des soins et services » rappelle M. Marc Rochefort, directeur général intérimaire, qui a contribué à la rédaction de l'[état de situation](#) sur l'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie au Québec publié par le RPCU en 2012, qui faisait état de nombreux déplacements que ces personnes devaient vivre. « Malheureusement, la situation n'a pas vraiment changé » déplore M. Rochefort.

Comités de résidents et visites d'évaluation

Pour assurer la qualité des soins et des services, le RPCU suggérait la mise en place de comités de résidents ou des usagers dans chacune des maisons des aînés et demandait que les visites d'évaluation dans les CHSLD soient étendues à celles-ci, impliquant la participation des partenaires nationaux. « Le gouvernement doit garantir aux résidents de ces nouveaux milieux de vie substitués la même qualité de soins et de services ainsi que les mêmes mécanismes d'amélioration continue de la qualité qu'à ceux vivant en CHSLD, sans quoi nous ne retrouverons avec deux catégories de résidents. Or, les comités des usagers et de résidents, qui ont été créés par le gouvernement du Québec lui-même, sont les mieux placés pour exercer ce rôle à titre de représentants des résidents. Nos demandes au gouvernement demeurent les mêmes et nous espérons une réponse positive » réitère M. Pierre Hamel, président du RPCU.

À consulter

- [Concept Maisons des aînés et alternatives – Document d'orientation](#)
- [Réactions du RPCU concernant la mise en place des maisons des aînés, l'ajout de lits en CHSLD et la rénovation d'installations existantes](#) (PDF)
- [Communiqué du RPCU du 26 novembre 2019](#) (PDF)
- [État de situation sur l'hébergement pour les personnes en perte d'autonomie au Québec](#) (PDF)

À propos du RPCU

Fondé en 2004, le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux regroupe la quasi-totalité des comités des usagers et de résidents du Québec, soit plus de 500 comités issus de l'ensemble des missions cliniques du réseau. Il offre aux membres des comités un soutien quotidien et des formations en vue de mieux exercer leurs fonctions prévues par la loi.

– 30 –

Source : RPCU, 514 436-3744